



FLASHINFO N° 130 du 6 avril 2020

La FFVE met en place son service en ligne afin de poursuivre ses activités pendant le confinement

Chers adhérents, chers collectionneurs,

La Fédération Française des Véhicules d'époque (FFVE) a lancé le 6 avril, un service en ligne afin d'assurer la continuité de ses activités administratives, pendant toute la durée du confinement : demandes d'attestations, agréments de manifestations et cartes d'identité FIVA.

Il a pour but de pallier la fermeture des bureaux de la FFVE conformément aux consignes gouvernementales de confinement pour lutter contre la propagation du Covid-19.

Ainsi, les procédures habituellement effectuées par courrier, sont à présent réalisables sur le site internet de la Fédération.

Un tutoriel est à votre disposition et vous indique étape par étape, le process de la demande au règlement bancaire.

Visionnez le tutoriel en cliquant ici

Le secrétariat de la FFVE reste mobilisé et assure le suivi de chaque dossier et demandera par mails les pièces manquantes le cas échéant, afin de traiter les demandes dans les meilleurs délais.

A signaler que cette numérisation partielle, maintenue durant toute la durée du confinement, est une étape vers la dématérialisation des démarches FFVE à partir du mois de mai.

L'instruction du dossier administratif de votre véhicule réalisée, vous pourrez dès la levée du confinement faire effectuer le contrôle technique et prendre la route au volant ou au guidon de votre voiture, moto, utilitaire, camion, TCP, tracteur ou militaire de collection.

Bien à vous

Laurent Hériou
Directeur Général de la FFVE

